

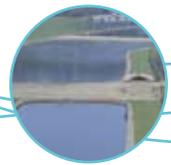
évaluer

### Une aide de proximité pour les collectivités locales en 2009

Dans chaque département, les **DDEA (direction départementale de l'équipement et de l'agriculture)** ou **DDAF (direction départementale de l'agriculture et de la forêt)** assurent une mission d'assistance auprès des collectivités locales.

**Des agents sont à votre service pour vous guider sur le portail de saisie des données** qui sera accessible à partir de juin 2009. Ils pourront vous assister pour saisir les données et vous permettre de calculer les indicateurs de performance, facilitant ainsi la rédaction du rapport annuel.

Ils veillent à ce que les **rapports annuels** soient **complets et transmis au Préfet**. Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, la transmission en préfecture de ce rapport annuel est obligatoire. Ils s'assurent également de la **cohérence** des données saisies.



améliorer

**Ces agents sont dès à présent à votre écoute et peuvent répondre à vos questions sur le projet. N'hésitez pas à les contacter.**

diffuser

# piloter

## Calendrier

### Juin 2009

ouverture aux collectivités du portail de saisie

### Juillet à novembre 2009

collecte des données

### Novembre 2009

présentation de l'observatoire au congrès des Maires de France

### Fin 2009

ouverture au public de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement

# Informier

diffuser . faciliter

[www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



faciliter

**Un nouvel outil de pilotage au service de votre collectivité**

# L'observatoire

des **services publics**  
d'**eau** et d'**assainissement**

piloter

améliorer

évaluer

informier

diffuser

valoriser



Crédits photos : Fotolia - Howard Sandler - Philippe Simier - Nathalie P. - Anyka ; Onema - Madeleine Carrouée - Michel Bramard / Partenaires d'Avenir - 02 35 60 31 96 - 2009

**36 000 communes** et **2 600 établissements publics de coopération intercommunale** sont responsables de la gestion de **30 000 services d'eau et d'assainissement** en France.

**Une réglementation pour améliorer la transparence des services :**

- **1995** : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services (RPQS), établi par les collectivités.
- **Loi sur l'eau du 30 décembre 2006** : création d'un observatoire des services d'eau et d'assainissement. Mise en place et pilotage par l'Onema.
- **Décret et arrêté du 2 mai 2007** : indicateurs de performance à intégrer dans le RPQS dès l'année 2009.

faciliter

évaluer

**Du rapport du maire à l'observatoire des services d'eau et d'assainissement :**

- Depuis 1995, les maires et présidents d'intercommunalités ont l'obligation d'élaborer un **rapport annuel sur le prix et la qualité des services** (RPQS) ou rapport du maire.
- À partir de 2009, le RPQS contient des **indicateurs de performance sur les services d'eau et d'assainissement** : de la qualité de l'eau distribuée jusqu'à la qualité de l'eau rejetée en rivière, en passant par la gestion des réseaux de distribution ou d'eaux usées.
- Ces indicateurs sont à la base de l'observatoire des services d'eau et d'assainissement.

**Juin 2009** : ouverture d'un télé-service pour permettre aux collectivités locales de saisir les données [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

**Cet outil est à votre disposition, utilisez-le pour alimenter l'observatoire.**

diffuser

valoriser

**2 exemples d'indicateurs :**

- **Le prix de l'eau**  
Le prix ne reflète pas directement la performance du service, mais il **constitue un repère important pour l'utilisateur**. L'observatoire vous fournira des éléments de comparaison standardisés afin de vous positionner par rapport à des services comparables, facilitant ainsi les échanges sur ce sujet avec vos administrés.
- **Les fuites**  
**La diminution des fuites est un enjeu important de la gestion d'un service**, afin de limiter les prélèvements et de **protéger la ressource en eau**. Grâce aux indicateurs, vous disposerez d'un état des lieux précis de votre réseau d'eau, d'un suivi de son évolution, et vous aurez la possibilité de planifier les interventions nécessaires pour maintenir ou atteindre un bon niveau de performance.

**Des données cohérentes et complètes sont indispensables pour avoir des résultats fiables. Vous êtes les garants de la qualité des données et des valeurs fournies.**

améliorer

**L'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement :**

- un **outil destiné aux collectivités locales**, maires et présidents d'intercommunalités, pour piloter leurs services, suivre leurs évolutions d'une année sur l'autre, et comparer leurs performances avec des situations similaires ;
- une **réponse aux exigences des usagers et des citoyens** soucieux d'avoir une information transparente sur le prix de l'eau et sur la qualité du service ;
- une **base de données nationale** des prix de l'eau et des performances des services publics d'eau et d'assainissement.

**3 types d'indicateurs à renseigner dans le RPQS :**

- **Les caractéristiques du service de la collectivité locale** : mode de gestion, nature des ressources en eau, détail de la facturation, modalités de tarification, etc.
- **Une description du service** : indicateurs économiques, nombre d'habitants desservis en eau potable, par un réseau de collecte des eaux usées, par un service d'assainissement non collectif, etc.
- **Des indicateurs de performance** : conformité de l'eau distribuée, performance des stations d'épuration, estimation des fuites, etc.

**L'observatoire est un outil de pilotage des services qui vous permet :**

- de **disposer d'un panorama de la situation française** et d'éléments de comparaison ;
- d'**améliorer la gouvernance de votre service** grâce à un suivi interannuel des indicateurs, de **comparer vos performances** avec celles des services voisins et d'expliquer la formation du prix de l'eau.

